

www.appy-histoire.fr

Les communautés protestantes de Provence

sous l'Ancien Régime



Source : Protestants convertis (1685-1686)

Transcription : Françoise APPY

Description :

Transcriptions d'une abjuration (St-Martin de Castillon) et d'une dénonciation (Velaux).

AD13 (Marseille)

3 G 292

Protestants convertis

1685-1686

Transcription : Françoise APPY

1685

28.02.1685
Pierre VESPIAN

Abiuration du calvinisme par Pierre Vespian, au lieu de Saint-Martin de Castillon ¹, entre les mains de messire Feraud, pbré et curé dudict lieu.

Ce jourd'huy, dernier febvrier 1685, en présence de messire Pierre Bonnet, ptre, Pierre Drouvet, maistre chirurgien, Estienne Baillol et autres, je, Raphaël Feraud prestre et curé de la paroisse St-Martin de Castillon, suivant la permission à moy donnée par mgr. l'archevesque d'Arles, ay receu dans le giron de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, Pierre Vespian, âgé d'environ 33 ans, fils de Marc et de feue Magdalene Boyere, ayant abiuré la R.P.R. de Calvin qu'il avoit professée jusques à présent, ayant promis et promet de garder et observer jusques à la mort ladicte Religion Catholique, Apostolique et Romaine, soubz les peines portées par les ordonnances du Roy.

Et pour estre la veritté telle, ay signé le présent avec les susnommés, l'an et le jour que dessus.

Bonnet, p^{tre}

Drouvet

E.Baillol

R.Feraud, p^{tre}

¹ . Saint-Martin de Castillon est l'ancien nom de la commune de Paradou (Bouches-du-Rhône, ar. Arles, c. Saint-Rémy de Provence).

1686

04.04.1686

Dénonciation de Pierre BERTIN

Dénonciation de Pierre Bertin par Pierre Barbier.

L'an 1686, et le 4^e d'abvril, après midy, par devant moy notaire royal, sousigné estably en personne, Pierre Barbier, fils à feu Jean, travailleur du lieu de Velaux, estant à présent en cette ville d'Arles, et faisant profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, ensuite de l'abiuration qu'il avoit fait dans le mois de septembre dernier de la R.P.R. qu'il avoit professée jusques alors de son gré, pour la descharge de sa confiance, a déclaré qu'ayant esté rancontré dans la semaine dernière en cette dicte ville par Jean Bertin, marchand dudict Velaux, fils de Pierre, ledict Bertin luy demanda s'il avoit fait son abiuration, à quoy ledict Barbier répondit que non, mais ledict Bertin l'ayant ensuite pressé de luy dire la véritté, ledict déclarant luy avoua qu'il l'avoit faite, à quoy ledict Bertin répartit que s'il ne l'avoit pas faite, il ne la fit pas, parce que les choses changeroient bientost de face, et que la religion reviendroit comme elle estoit auparavant, luy ayant demandé si c'estoit la nécessité, qui l'obligeoit de ce faire, et que s'il avoit besoin de quelque chose, il le luy donneroit, luy ayant mesme voulu achepter une paire de chausses et de bas, ce que ledict Barbier refusa.

Ayant de ce requis acte, que luy avons concédé. Fait audict Arles, dans mon étude, présents maistre Noël Advizard, advocat secondaire de mgr. l'archevesque d'Arles, François Bellin, praticien, et René Frein, tesmoins sousignés et ledict Barbier, soubmarqué attendu qu'il a déclaré, ne sçavoir escrire.

Marque dudict Barbier

Advizard

R.Frein

Bellin,

et de moy, Balthasar Desvignes, notaire royal en la ville d'Arles soubz expédiant originelle

Desvignes